



Problème de sous-location

Par **vanessa95**, le **27/06/2013** à **18:12**

bonjour,

Je vous expose mon soucis, nous sous louons un appartement qui appartient a une société HLM.

Je voudrais savoir si au bout d'un certain temps nous pouvons prétendre auprès de cette société HLM a être locataire de cet appartement?

Si oui au bout de combien de temps?

Quelles sont les modalités?

merci de votre réponse,